

Communauté de Communes Bresse et Saône
50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel**Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté****Nombre de délégués****➤ en exercice : 36 ➤ pour : 31
➤ présents : 30 ➤ contre :
➤ votants : 31 ➤ blanc :
➤ abstention :****Date de convocation : 2 juillet 2024****Séance du 8 juillet 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 8 juillet à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Vésines, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
		Christine-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Victoria POLI.

Madame Florence BERRY a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Madame Françoise DELAY.

Madame Agnès PELUS.

Monsieur Jean-Pierre MARGUIN.

Madame Christine PACCAUD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Piscine Archipel – Installation de trackers photovoltaïques : contrat de service énergétique.

Le contexte énergétique et la hausse des coûts ont amené la Communauté de Communes Bresse et Saône à examiner des pistes d'économie.

Après les travaux de rénovation, notamment de la piscine Archipel, le Président propose de déployer trois trackers solaires sur les sites de la piscine, maison de l'eau et le pôle petite enfance à Pont-de-Vaux.

La société Thalie, basée à Senozan, déploie ce type d'installations, permettant de fonctionner en autoconsommation en produisant et consommant sa propre électricité.

Après avoir mené une étude, l'installation des trackers permettrait une production annuelle d'environ 172 000 kWh, ce qui permettra de générer des économies.

Le matériel est mis à disposition par la société, l'installation est faite par ses soins et la Communauté de Communes s'acquitte, durant 10 ans, d'une redevance mensuelle de 740 € HT/ tracker, soit 2 220 €/mois HT – 2 640 TTC.

Vu les compétences de la Communauté de Communes Bresse et Saône,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

....

.../...

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 001-200071371-20240708-08072024_88-DE

Bertrand Lefebvre

VALIDE l'installation de trois trackers photovoltaïques,

VALIDE les termes du contrat proposé par la société Thalie,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer, avec la société Thalie, le contrat de service énergétique dont le projet est joint en annexe.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

